



Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport"
(questions relatives à l'éducation)

Bruxelles, le 17 février 2014

La session du Conseil débutera à 10 heures, sous la présidence de M. Evarist Bartolo, le ministre maltais de l'éducation et de l'emploi. La Commission sera représentée par M. Navracsics, membre de la Commission.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les thèmes suivants:

- **investir dans la jeunesse de l'Europe, notamment en ce qui concerne le corps européen de solidarité**
- **l'inclusion dans la diversité afin d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité élevée**

Les ministres s'intéresseront également, en délibération publique, à **la contribution de l'éducation et de la formation à la cohésion sociale et à la promotion des valeurs européennes communes** dans le cadre du Semestre européen 2017.

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres se pencheront sur la communication de la Commission intitulée "Améliorer et moderniser l'éducation", qui est le volet de la nouvelle initiative pour le jeunesse consacré à l'éducation.

Conférence de presse: vers 12 h 45

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante:

<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/90513>

De plus amples informations sur le Conseil sont disponibles à la page "Réunions":

<http://www.consilium.europa.eu/en/meetings/eycs/2017/02/17/>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Investir dans la jeunesse de l'Europe

Le Conseil devrait adopter des conclusions intitulées "Investir dans la jeunesse de l'Europe, notamment en ce qui concerne le corps européen de solidarité" (doc. [5860/17](#)). Les conclusions constituent une réponse politique à l'Initiative pour la jeunesse présentée par la Commission en décembre 2016.

Ces conclusions soulignent que des possibilités accrues de jouer un rôle actif au niveau local contribueront largement au développement des aptitudes et compétences sociales et civiques dont les jeunes ont besoin pour participer activement à l'édification de sociétés plus inclusives et plus démocratiques.

Elles rappellent également qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour promouvoir et sauvegarder les valeurs de l'UE, en particulier les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, afin de continuer à favoriser un sentiment d'identité européenne chez les jeunes et de renforcer l'image positive qu'ils ont du projet européen et leur confiance en celui-ci.

La communication de la Commission proposait un ensemble de mesures visant à améliorer les compétences des jeunes et les perspectives qui leur sont offertes afin de lutter contre le chômage des jeunes et d'accroître la participation des jeunes ainsi que leur mobilité à des fins d'apprentissage.

Cet ensemble comprenait les communications intitulées "Investir dans la jeunesse de l'Europe" (doc. 15420/16), "Améliorer et moderniser l'enseignement" (doc. [15418/16](#)) et "**Vers un corps européen de solidarité**" (CES) (doc. [15421/16](#)), dont l'objectif est de permettre à davantage de jeunes de prendre part à un vaste éventail d'activités de solidarité, en exerçant une activité de volontariat ou en trouvant un emploi, un stage ou un apprentissage. Tous les jeunes devraient être en mesure d'y participer, indépendamment de leur milieu d'origine, de leur parcours éducatif, de leur niveau de compétences ou de leur handicap éventuel.

Dans ses conclusions de décembre 2016 (doc. [EUCO 34/16](#)), le Conseil européen a demandé que les travaux avancent en ce qui concerne ces trois initiatives de la Commission. En outre, la déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2017 porte également sur la création du CES.

Le CES sera mis en place progressivement. Lors de la première phase, les fonds proviendront de programmes et lignes budgétaires existants, notamment le programme Erasmus+, afin de soutenir les placements des participants au CES.

Au cours de la deuxième phase, prévue pour la fin du mois de mai 2017, la Commission proposera un cadre juridique qui sera financé par l'intermédiaire de sa propre ligne budgétaire et aura une base juridique distincte.

Le CES s'appuiera également sur des structures existantes, principalement le [service volontaire européen](#), l'objectif étant de voir les 100 000 premiers jeunes Européens participer à ses activités d'ici 2020.

L'inclusion dans la diversité

Le Conseil devrait aussi adopter des conclusions **sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous** (doc. [5741/17](#)), dans le prolongement également de la communication de la Commission intitulée "Améliorer et moderniser l'enseignement" (doc. [15418/16](#)).

Dans ces conclusions, le Conseil rappelle que la politique de l'éducation joue un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion et du respect de la diversité au sein de l'Union européenne et que l'objectif consistant à garantir une éducation inclusive de qualité élevée doit s'inscrire dans une perspective tout au long de la vie couvrant tous les aspects de l'éducation et englober toute la communauté scolaire ainsi que la communauté dans son ensemble.

Les conclusions soulignent qu'une éducation et une formation de qualité élevée pour tous, fondées sur l'inclusion, l'égalité, ainsi que sur des compétences appropriées et des valeurs, contribuent en outre à encourager l'employabilité, l'esprit d'innovation, les compétences et les aptitudes numériques, et favorise le développement d'une citoyenneté active.

Les conclusions font également valoir que l'égalité des chances pour tous est indispensable, mais que cela n'est pas suffisant: il faut développer l'équité en ce qui concerne les objectifs, le contenu, les méthodes d'enseignement et les formes d'apprentissage prévus par les systèmes d'éducation et de formation. Il est également important de formuler des actions concrètes qui répondent aux besoins des enseignants et des éducateurs confrontés à la diversité croissante dans les écoles.

Alors que l'éducation et la formation continuent de relever de la compétence nationale, des politiques au niveau de l'UE, telles que la stratégie Europe 2020 et le Semestre européen, peuvent être utilisées afin de compléter et de soutenir les actions des États membres.

La contribution de l'éducation et de la formation au Semestre européen

Les ministres s'intéresseront à la contribution de l'éducation et de la formation à la cohésion sociale et de la promotion des valeurs européennes communes dans le cadre du Semestre européen 2017.

Ce débat d'orientation s'inscrit dans le cadre des discussions thématiques qui ont lieu actuellement au sein de nombreuses configurations du Conseil, le thème général retenu par la présidence maltaise étant "l'amélioration du climat socio-économique pour une Europe meilleure".

Sur la base d'un document d'information de la présidence (*doc.* [5740/16](#)), les ministres seront invités à se pencher sur les questions suivantes:

- Que peuvent faire les États membres pour atténuer les inégalités dans le domaine de l'éducation dues à l'impact négatif que les disparités socio-économiques ont sur le degré d'instruction général des apprenants, comme en témoignent les résultats de la récente enquête PISA 2015?
- Les programmes d'éducation et de formation proposés par les États membres de l'UE peuvent-ils être améliorés par l'établissement d'objectifs nationaux et européens? Comment les États membres soutiennent-ils la formation continue des enseignants, des éducateurs et des autres membres du corps enseignant?

Les résultats du débat seront résumés par la présidence et inclus dans le rapport de synthèse qui sera transmis au Conseil des affaires générales, puis présenté au Conseil européen de mars.

Divers

- Conférence des ministres de l'éducation consacrée au renforcement de la démocratie par l'éducation (Nicosie, les 22 et 23 mars 2017)
 - Informations communiquées par la délégation chypriote